



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 juin 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sur place en respectant les distances minimales exigées et par voie téléphonique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par monsieur le conseiller Francis Léger et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

2020-06-128

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-06-129

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 25 mai 2020
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.4 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion et présentation du règlement 2020-04 concernant les nuisances
 - 8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2020-04 concernant les nuisances;
 - 8.3 Dossier PIIA 2020-08 concernant la construction d'une remise située au 12, chemin Black
 - 8.4 Dossier PIIA 2020-10 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 887 888 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond
 - 8.5 Adjudication de contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta
 - 8.6 Adjudication de contrat de gré à gré relatif au lignage du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

- 8.7 chemin Tamaracouta
- 8.7 Adjudication de contrat de gré à gré relatif au scellement de fissures du chemin Tamaracouta
- 8.8 Adjudication de contrat relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta
- 8.9 Demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30 km/h dans le hameau villageois de Mille-Isles
- 8.10 Mandat à l'entreprise Gestion Environnement MM pour réaliser une étude environnementale de la propriété visée par le don écologique De Volpi Walker S.E.N.C.
- 8.11 Addenda au contrat de service de la Patrouille canine Alexandre Roy suivant l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002) le 3 mars 2020
- 8.12 Nomination de responsables pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002)
- 8.13 Permanence de madame Mona Tremblay au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-06-130

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020.

ADOPTÉE.

2020-06-131

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2020 totalisant **86 083,12 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2020.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 25 mai 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 25 mai 2020.

5. Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue durant le mois de mai 2020.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Le rapport du maire sur la situation financière sera disponible sur le site internet de la Municipalité dès demain et sera transmis par la poste à tous les citoyens au cours des prochaines semaines. Également, dans l'onglet Service aux citoyens, puis Travaux publics, la Municipalité va publier son prochain Info-travaux. Ainsi, tous les citoyens pourront suivre la progression des travaux à être exécutés au cours de l'été.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Il y aura beaucoup de travaux sur les routes de Mille-Isles cet été. Tout d'abord, le MTQ procèdera à la réparation du chemin de Mille-Isles en juin et juillet. Nous sommes conscients que la situation sera difficile pour la circulation sur le territoire puisque le chemin Tamaracouta est le détour durant les travaux, et que ce chemin fera également l'objet de travaux. N'hésitez pas à consulter l'info travaux disponible sur le site internet de la Municipalité, tel qu'expliqué par Mme Lescarbeau.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Bien que la SOPFEU ait levée le niveau «EXTRÊME» du risque d'incendie sur le territoire de Mille-Isles, le territoire est tout de même situé dans une « zone de protection intensive ». Ainsi, veuillez faire preuve de prudence si vous devez faire des feux à ciel ouvert, même si vous avez un pare-étincelle.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Depuis le 28 mai, le Centre d'entraide d'Argenteuil fait la livraison de nourriture à Gore à toutes les semaines.

Besoin d'aide alimentaire ?

Le centre d'entraide d'Argenteuil aide les gens à faible revenu à se procurer de la nourriture gratuitement.

Afin d'obtenir ce service, une demande d'aide alimentaire doit être réalisée.

Pour cela, vous devez réaliser trois étapes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Étape 1 : contacter madame Hélène Messier, au 450 562-5151 poste 101, afin d'obtenir un rendez-vous.

Étape 2 : avoir les documents suivants lors de votre rencontre :

- une preuve de revenu pour chaque adulte vivant à la même adresse (impôts de l'année courante ou papier d'aide sociale) ;
- une preuve de résidence de tous les individus âgés de 18 ans et plus (une facture, un permis de conduire ou talon d'aide sociale) ;
- Pour les familles, un document qui indique qu'ils ont des enfants à leur charge (papier allocations familiales ou carte médicament).

Étape 3 : après votre acceptation, vous devez aller chercher les denrées au Centre communautaire Trinity, situé au 2 chemin Cambria à Gore, les jeudis entre 13 h 45 et 14 h 15.

Toutes ces informations pour adhérer au service sont disponibles sur notre site Internet sous l'onglet « Loisirs & communauté ».

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Le Service de l'urbanisme et environnement reçoit un nombre de demandes assez élevé depuis les dernières semaines. Surtout en mode télétravail, les employés tentent de procéder au retour dans les plus brefs délais. Nous sommes très heureux, cependant, de constater que le nombre de permis émis est plus élevé que l'année dernière. Par ailleurs, nous vous informons qu'en lien avec les différents décrets gouvernementaux, toutes les démarches nécessitant le déplacement de citoyens sont suspendues. Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, toutes les demandes de dérogation mineures sont en attentes. Vous pouvez tout de même communiquer avec le Service de l'urbanisme pour faire état de votre projet.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Malgré la COVID-19, Tricentris poursuit ses opérations. Il est donc important de continuer à trier à la source avec un recyclage adéquat en fonction du triangle de Moebius (de recyclage). Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7 sont recyclables. Prenez l'habitude de regarder sur votre emballage. S'il n'y a pas de triangle, vous pouvez déposer ces contenants aux vidanges.

Encore une fois cette année, la Municipalité va engager un étudiant pour l'été, afin de faire la distribution de composteurs et la promotion des bonnes pratiques en la matière.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'avril 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2020.

7.4 *Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité*

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion et présentation du règlement 2020-04 concernant les nuisances*

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Danielle Parent*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles*.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 *Dépôt du projet de règlement numéro 2020-04 concernant les nuisances*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

2020-06-132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation par voie électronique ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le dépôt du projet de Règlement numéro 2020-04 concernant les nuisances.

2020-06-133

8.3 *Dossier PIIA 2020-08 concernant la construction d'une remise située au 12, chemin Black*

Considérant que le projet vise la construction d'une remise dans le Hameau-Villageois situé au 12, chemin Black ;

Considérant que l'implantation projetée du bâtiment est localisée en cour arrière ;

Considérant que ce projet de construction d'une remise est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une remise située au 12, chemin Black, conformément au dossier PIIA-2020-08.

ADOPTÉE.

2020-06-134

8.4 *Dossier PIIA 2020-10 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 887 888 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond*

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 887 888 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 887 888 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2020-10, en imposant les conditions suivantes :

- a) *Que les surfaces de l'allée d'accès et des espaces de stationnement soient perméables ou semi-perméables.*
- b) *Que les équipements d'éclairages soient installés seulement au pourtour de l'allée véhiculaire, des cases de stationnement et du bâtiment principal tel que démontré au plan d'implantation produit par madame Mylène Pagé-Labelle, Arpenteure-géomètre, minute 292.*

ADOPTÉE.

2020-06-135

8.5 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant que le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle demande que les prix demandés aux fournisseurs incluent un fournisseur local ;

Considérant qu'il n'y a pas de fournisseur local qui offre ce type de service ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Qualilab Inspection Inc.	18 625,95 \$
Solmatech	18 817,96 \$
ABS	18 908,50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

D'ADJUGER à l'entreprise Qualilab Inspection Inc. le contrat relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta au montant de 18 625,95 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2020-06-136

8.6 Adjudication du contrat de gré à gré relatif au lignage du chemin Tamaracouta

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs, incluant un fournisseur local ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Marquage et Traçage du Québec Inc	8 278,20 \$
Marquage Lignax inc	10 273,02 \$
Lignes Maska	12 158,61 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec Inc. le contrat relatif au lignage du chemin Tamaracouta au montant de **8 278,20 \$ taxes incluses**, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

8.7 Adjudication du contrat de gré à gré relatif au scellement de fissures du chemin Tamaracouta

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Lignes Maska	7 128,45 \$
Marquage Lignax inc	11 152,48 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Lignes Maska le contrat relatif au scellement des fissures du chemin Tamaracouta au montant de **7 128,45 \$ taxes incluses**, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2020-06-138

8.8 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseur ;

Considérant le prix suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Ployard 2000 inc.	16 197,24 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Ployard 2000 inc. le contrat relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta au montant de **16 197,24 \$ taxes incluses**, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2020-06-139

8.9 Demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30 km/h dans le hameau villageois de Mille-Isles

Considérant l'analyse effectuée par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la valeur du hameau villageois sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme en est venu à la conclusion que la première étape requise pour rendre le hameau villageois attrayant est de le rendre sécuritaire pour les utilisateurs ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier clairement aux citoyens et visiteurs qu'ils entrent dans le hameau villageois ;

Considérant que la Municipalité a des installations publiques de part et d'autre du chemin de Mille-Isles, notamment un hôtel de ville et deux parcs, lesquels sont grandement utilisés par les citoyens ;

Considérant que la sécurité passe avant tout par la vitesse des usagers dans le hameau villageois ;

Considérant que la vitesse actuelle dans le hameau villageois ne permet pas une utilisation sécuritaire des lieux pour les piétons ;

Considérant que la Municipalité souhaite également demander au ministère des Transports du Québec l'installation d'une traversée de route et d'une identification au sol favorisant un partage de la route entre les piétons et les véhicules.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse dans le hameau villageois sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles à 30 km/h.

QUE le ministère des Transports du Québec prévoit l'installation d'une traversée de route et d'une identification au sol pour favoriser le partage de la route des piétons et des véhicules.

ADOPTÉE.

2020-06-140

8.10 Mandat à l'entreprise Gestion Environnement MM pour la réalisation d'une caractérisation environnementale de la propriété visée par le don écologique De Volpi Walker S.E.N.C.

Considérant le don écologique fait à la Municipalité par De Volpi Walker S.E.N.C. ;

Considérant qu'une partie de ce don est situé sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur ;

Considérant l'entente intermunicipale approuvée par la Municipalité de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Mille-Isles et la Ville de Saint-Sauveur qui précise que la Municipalité de Mille-Isles prend en charge les analyses requises pour procéder avec un don écologique ;

Considérant la soumission de Gestion Environnement MM pour la réalisation de la caractérisation environnementale.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER Gestion Environnement MM pour la réalisation d'une caractérisation environnementale de la propriété visée par le don écologique De Volpi Walker S.E.N.C. selon la soumission reçue au montant de 4 000 \$ plus taxes.

DE FACTURER la Ville de Saint-Sauveur selon l'entente intermunicipale approuvée.

ADOPTÉE.

2020-06-141

8.11 ***Addenda au contrat de service de la Patrouille canine Alexandre Roy suivant l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002) le 3 mars 2020***

Considérant le renouvellement du contrat de service de la Patrouille canine Alexandre Roy par la résolution numéro 2018-11-249 ;

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002) le 3 mars 2020 ;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce règlement implique de nombreuses modifications aux pratiques courantes de la Municipalité en lien avec l'application de ce règlement provincial visant les chiens dangereux, lesquels ne sont pas prévus à l'offre de service initiale de Patrouille canine Alexandre Roy.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPORTER un addenda au contrat de service de la Patrouille canine Alexandre Roy selon les tarifs déposés pour les chiens jugés dangereux.

QUE selon le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-28.002), Patrouille canine Alexandre Roy doit attendre l'adoption d'une résolution qui identifie un chien jugé dangereux, avant de procéder avec des dépenses associées à un chien jugé dangereux.

D'AUTORISER Patrouille canine Alexandre Roy à envoyer des constats d'infraction et à représenter la Municipalité à la cour, le cas échéant, en vertu du règlement.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2020-06-142

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

8.12 Nomination de responsables pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002)

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002) le 3 mars 2020 ;

Considérant que la Municipalité a un contrat de service avec Patrouille canine Alexandre Roy, lequel a été amendé séance tenante pour les dispositions relatives aux chiens jugés dangereux ;

Considérant que certains articles du Règlement ne peuvent être appliqués que par un fonctionnaire ou un employé désigné par la Municipalité, notamment en ce qui a trait à déclarer un chien potentiellement dangereux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur David Roy, conseiller en urbanisme et environnement et madame Isabelle Bouchard, inspectrice en bâtiment, à appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c.P-38.002).

QUE monsieur Roy ou madame Bouchard puissent se faire accompagner par Patrouille canine Alexandre Roy ou un agent de la Sûreté du Québec si requis.

QUE le présent mandat inclut l'émission de constats d'infractions et la représentation de la Municipalité à la cour, le cas échéant.

ADOPTÉE.

2020-06-143

8.13 Permanence de madame Mona Tremblay au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière

Considérant que madame Mona Tremblay a été embauchée au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière par la résolution numéro 2019-09-177 ;

Considérant que la résolution d'embauche précise que madame Tremblay doit traverser avec succès une période de probation avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale ;

Considérant que madame Tremblay a traversé avec succès sa période de probation et que le conseil municipal est satisfait de son travail ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics.

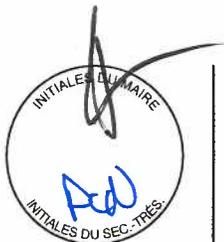
IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à madame Mona Tremblay sa permanence à titre de journalière chauffeuse permanente saisonnière de la Municipalité.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

9. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-06-144

10. **Levée de la séance**

À **19h40**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée